

Mairie de VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du mercredi 13 Avril 2022 18h

Présents : MIQUEL Alain, BARATA Stéphanie, RAYNEAU Jean Pierre, CASTERA Martine, GONDAL Alain, DOUMENS Jean Pierre, LARDEAU Daniel, DA COSTA Marina.

Absents : FERNANDEZ Antoine, DESCOMBES-BERNADAC Régine, MAURY Pascal.

Ordre du jour

Vote du compte administratif 2021 :

Pour information : report de 2020 recettes 129472.19 €, il reste à percevoir 23746.69€ en subvention de l'église.

Ressources propres : fonds propre à la commune

Affectation du résultat de fonctionnement 2021 :

Voté à l'unanimité

Compte de gestion 2021 :

Voté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition des taxes directes 2022 :

Taxes foncières : Bâti : 40.86%

Non Bâti : 169.44%

PAS DE HAUSSSE SUR LES TAUX

Voté à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations :

Amicale des pompiers :200€

Pêche : 450 €

Comité des fêtes : 2200€

Détente vallée d'Ax :100€

ACCA : 1100€ (exceptionnel)

LM danse: 0€

Tennis Ax: 0€

UST rugby :100€

Voté à l'unanimité

Budget prévisionnel 2022

Voté à l'unanimité

Vote délibération pour provision de créances douteuses :

Provision :408.33 pour titre 2021 €.

Voté à l'unanimité.

C L E C T Régul charges à transférer hébergement touristique de Marc à Auzat et snack de Goulier de Neige à Val de Sos :

Montant des charges à transférer :3646 €.

Voté à l'unanimité.

Transformation des dotations de solidarité communautaire (DSC) en attribution de compensation (AC)

Montant pour Verdun 1524€.

Montant CCHA :97538€ annuel.

Voté à l'unanimité

Constitution attribution de compensation (AC) pour travaux entretien annuels

Compensation aux communes lorsqu'elles emploient des entreprises de réinsertion 1490 €.

Voté à l'unanimité.

Délibération pour implantation d'une antenne relais Orange

Location parcelle B883 (situé près du relais existant.).

Redevance annuelle : 2500€.

Voté à l'unanimité.

Orange propose l'achat de la parcelle pour la somme de 21000€

Proposition REFUSEE pour que la commune reste décideur sur la parcelle pour les années à venir.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Broyeur à végétaux : Organisation à définir

Le lundi sera le jour de ramassage par la commune

Pour le broyage il y a possibilité de broyer sur place chez les particuliers

Chaque propriétaire fournira le carburant pour faire fonctionner la machine,

C'est la seule contribution qu'il sera demandée, cela fera économiser la somme annuelle payée par la commune pour la collecte.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Président de la CCHA et lui a fait la demande pour augmenter la puissance électrique à la cabane des isarges et également de laisser l'eau toute l'année à la cabane de Piparlan, nous sommes en attente de la réponse.

Fin de séance à 20h15